

RIP ADP :

première escale vers la démocratie

La procédure pour demander un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur l'avenir d'ADP a été gagnée, c'est la première étape d'un processus complexe et c'est une première en France !



ADP est notre bien commun.

Avec 101 millions de voyageurs, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passagers.

Du strict point de vue budgétaire, la décision de privatiser ADP est incompréhensible. Le groupe a généré 600 millions d'euros de bénéfices en 2018. En bradant ce patrimoine, ce sont autant de millions qui ne financent pas les services publics.

L'enjeu de ce référendum porte sur une proposition de loi visant à

« Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ».

Il réside aussi et surtout dans une exigence de plus de démocratie, dans la capacité des citoyennes et citoyens à décider du devenir des biens et richesses de la nation, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, lors des privatisations des autoroutes...

**Pour gagner le référendum,
mobilisons-nous.**

Signez et faites signer la pétition

Il nous faut à présent recueillir 4,7 millions signatures,
uniquement par internet d'ici le 13 mars 2020.

Pour cela nous vous proposons :

- Soit d'aller directement sur le site du gouvernement :
 - referendum.interieur.gouv.fr si vous êtes équipé
- Soit de venir à la permanence que nous organisons tous les lundis à 11h00 (*pensez à vous munir d'une pièce d'identité*)
- Nous envisageons également des séances de signatures sur la place St Nicola, nous vous tiendrons au courant.

BILLET D'HUMEUR

Grosse réflexion métaphysique de la rentrée pour les actifs potentiels futurs retraités :

- partir plus tard ou bien partir plus tard à la retraite.

Pour le rayonnement de la France sur la planète on pourrait organiser un référendum !

En tout état de cause avec le calcul par points le montant sera éminemment minoré.

Par ailleurs en réfléchissant bien si notre système de protection social est mal en point c'est à cause du système capitaliste, de même que notre système de santé.

Si la planète va mal c'est à cause du système capitaliste.

Si les pauvres sont si nombreux c'est à cause du système capitaliste.

S'il existe des guerres un peu partout c'est à cause du système capitaliste.

Et bientôt donc si les satellites seront porteurs de bombes atomiques c'est à cause du système capitaliste.

Dans un tel paysage que pensent nous faire croire ces soit disant politicards nouveaux, ni droite ni gauche.

Vieil adage vieux comme la politique.

Dans l'immédiat il nous reste les manifs.

La retraite par points :

une arnaque sociale, économique et intellectuelle

Le rapport Delevoye est une somme d'incongruités, d'approximations et d'inexactitudes qui jamais n'interroge la portée réelle de la réforme voulue par Macron. Ainsi aucune comparaison chiffrée n'est effectuée entre le système par annuités et celui par points à partir de situations de salaires, cotisations et carrières réelles ou tout au moins vraisemblables.

Nous avons effectué cette comparaison en reprenant l'exemple du salarié-type de la page 49 du rapport Delevoye. Nous avons calculé ce que serait sa pension nette après 40, 42 et 44 ans de cotisations réelles. Pour cela, à partir des archives de l'INSEE on a repris tous les SMIC mensuels depuis 1985 jusqu'à 2019, chacun multiplié par 1,5 puis par 12 pour obtenir les salaires annuels. De là on déduit le salaire de référence à partir des 25 meilleures années (système par annuités) puis le total des points acquis (système par points), pour calculer le montant de la pension mensuelle nette dans chacun des deux systèmes.

Salarié du privé et régime commun, né en 1963, entré dans vie active à 22 ans en 1985 avec un salaire 1,5 SMIC toute sa carrière départ à 64 ans pour taux plein (42 annuités) dans les deux systèmes

type de système	méthode de calcul de la pension	départ à 62 ans 40 annuités	départ à 64 ans 42 annuités	départ à 66 ans 44 annuités
système actuel par annuités	25 meilleures années rég.gén.	12 427,79	12 848,69	13 247,97
	ARRCO AGIRC	4 067,62	4 271,00	4 473,33
	pension annuelle brute	16 495,41	17 119,69	17 721,30
	brut mensuel	1 374,62	1 426,64	1 476,78
	Après décote de 10%	1 237,16	non	non
	Après surcote de 10%	non	non	1 624,45
	net mensuel	1 141,40	1 316,22	1 498,72
	taux de remplacement	57%	66%	73%

type de système	méthode de calcul de la pension	départ à 62 ans 40 annuités	départ à 64 ans 42 annuités	départ à 66 ans 44 annuités
futur système par points	pension annuelle brute (*)	11 857,51	12 695,14	13 556,22
	Après décote de 10%	10 671,76	non	non
	Après surcote de 10%	non	non	14 911,84
	brut mensuel	889,31	1 057,93	1 242,65
	net mensuel	820,48	976,04	1 146,47
	taux de remplacement	42%	49%	56%

(*) montant obtenu en multipliant le nombre de points acquis tout au long de la carrière par la valeur de service du point.

On constate que la retraite par points, comparée au système actuel, a pour effet mathématique de baisser fortement les niveaux de pension pour tous les retraités.

La seule correction proposée par Delevoye-Macron c'est de faire jouer la solidarité nationale en instaurant un minimum de pension à 85% du SMIC. Le système de retraite par points permet ainsi de réduire la part socialisée du salaire que sont les cotisations (vieuse revendication patronale), ... et de faire porter l'effort de cette solidarité aux actuels et futurs retraités ayant des pensions au dessus du seuil de pauvreté.

Nous devons nous mobiliser tous ensemble, actifs et retraités pour que la journée du 24 septembre 2019 soit un premier succès d'opposition à cette réforme